



Le Saint-Siège

JEAN-PAUL II

AUDIENCE GÉNÉRALE

Mercredi 14 Octobre 1998

1. Dans la précédente catéchèse, nous nous sommes arrêtés sur le sacrement de la Confirmation comme accomplissement de la grâce baptismale. A présent, nous en approfondissons la valeur salvifique et l'effet spirituel exprimés par le signe de l'onction, qui indique le «sceau du don de l'Esprit Saint» (cf. Paul VI, Const. ap. *Divinae consortium naturae* [15.8.1971]: AAS 63, 663).

Au moyen de l'onction, le confirmand reçoit pleinement ce don de l'Esprit Saint que, sous une forme initiale et fondamentale, il a déjà reçu avec le Baptême. Comme l'explique le catéchisme de l'Eglise catholique, «le sceau est le symbole de la personne (cf. Gn 38, 18; CT. 8, 6), signe de son autorité (cf. Gn 41, 42), de sa propriété sur un objet (cf. Dt 32, 34)...» (*Catéchisme de l'Eglise catholique*, n. 1295). Jésus lui-même déclare que sur Lui «le Père, Dieu, a marqué son sceau» (*Jn* 6, 27). Ainsi, nous les chrétiens, greffés en vertu de la foi et du Baptême dans le Corps du Christ Seigneur, sommes marqués du sceau de l'Esprit en recevant l'onction. L'Apôtre Paul l'enseigne explicitement lorsqu'il s'adresse aux chrétiens de Corinthe: «Et Celui qui nous affermit avec vous dans le Christ et qui nous a donné l'onction, c'est Dieu. Lui qui nous a aussi marqués d'un sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit» (2 *Co* 1, 21-22; cf. *Ep* 1, 13-14; 4, 30).

2. Le sceau de l'Esprit Saint, signifie et révèle donc l'appartenance totale du disciple à Jésus-Christ, le fait qu'il soit à son service pour toujours dans l'Eglise, et, dans le même temps, il implique la promesse de la protection divine lors des épreuves qu'il devra affronter pour témoigner sa foi dans le monde.

Jésus lui-même l'a prédit, à l'approche de sa passion: «On vous livrera au sanhédrin, vous serez battus de verges dans les synagogues et vous comparaitrez devant des gouverneurs et des rois, à cause de moi, pour rendre témoignage en face d'eux [...] Et quand on vous emmènera pour

vous livrer, ne vous préoccupez pas de ce que vous direz mais dites ce qui vous sera donné sur le moment: car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit Saint» (*Mc* 13, 9.11 et par.).

Une promesse analogue apparaît dans l'Apocalypse, dans une vision qui embrasse toute l'histoire de l'Eglise et qui illumine l'épisode dramatique que les disciples du Christ sont appelés à affronter, unis à leur Seigneur Crucifié et Ressuscité. Il sont présentés avec l'image suggestive de ceux à qui le sceau de Dieu a été imprimé sur le front (cf. *Ap* 7, 2-4).

3. La Confirmation, accomplissement de la grâce baptismale, nous unit plus solidement à Jésus-Christ et à son Corps qui est l'Eglise. Ce sacrement accroît également en nous les dons de l'Esprit Saint afin de nous accorder «une force spéciale de l'Esprit Saint pour répandre et défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ, pour confesser vaillamment le nom du Christ et pour ne jamais éprouver de la honte à l'égard de la Croix» (CEC, n. 1303; cf. Concile de Florence, DS 1319; Conc. œcum. Vatican II, *Lumen gentium*, n. 11; 12).

Saint Ambroise exhorte le confirmé par ces paroles vibrantes: «Rappelle-toi que tu as reçu le sceau spirituel, "l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de connaissance et de piété, l'Esprit de crainte de Dieu" et tu dois conserver ce que tu as reçu. Dieu le Père t'a marqué, le Christ Seigneur t'a confirmé et il a placé, en gage, l'Esprit dans ton cœur» (*De mysteriis*, 7, 42; PL 16, 402-403).

Le don de l'Esprit engage à rendre témoignage à Jésus-Christ et à Dieu le Père, et il assure la capacité et le courage de le faire. Les Actes des Apôtres nous disent clairement que l'Esprit s'est répandu sur les Apôtres, pour qu'ils deviennent des «témoins» (*Ac* 1, 8; cf. *Jn* 15, 26-27).

Pour sa part, saint Thomas d'Aquin, résumant admirablement la tradition de l'Eglise, affirme qu'à travers la Confirmation sont communiqués aux baptisés les moyens nécessaires pour professer publiquement en toute circonstance la foi reçue dans le baptême. «La plénitude de l'Esprit Saint lui est donnée — précise-t-il — ad robur spirituale (par la force spirituelle), qui convient à l'âge mûr» (S. Th., III, 72, 2). Cette maturité ne doit pas, bien évidemment, être mesurée avec des critères humains, mais à l'intérieur de la relation mystérieuse de chacun avec le Christ.

Cet enseignement, enraciné dans l'Écriture Sainte et développé dans la sainte Tradition, trouve son expression dans la doctrine du Concile de Trente, selon lequel le sacrement de la Confirmation imprime dans l'âme comme une «marque spirituelle indélébile»: le «caractère» (cf. DS 1609), qui est précisément le signe imprimé par Jésus-Christ en chaque chrétien par le sceau de son Esprit.

4. Ce don spécifique conféré par le sacrement de la Confirmation habilite les fidèles à exercer leur «tâche prophétique» de témoignage rendu à la foi. «Le confirmé — explique saint Thomas — reçoit le pouvoir de professer publiquement la foi chrétienne, en vertu d'une charge presque

officielle (quasi ex officio)» (S.Th., III, 72, 5, ad. 2; cf. CEC, n. 1305). Et le Concile Vatican II, en illustrant dans *Lumen gentium* le caractère sacré et organique de la communauté sacerdotale, souligne que «par le sacrement de confirmation, (le lien des fidèles) avec l'Eglise est rendu plus parfait, ils sont enrichis d'une force spéciale de l'Esprit Saint et obligés ainsi plus strictement tout à la fois à répandre et à défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ» (LG, n. 11).

Le baptisé qui reçoit, en pleine et mûre conscience, le sacrement de la Confirmation, déclare solennellement devant l'Eglise, soutenu par la grâce de Dieu, sa disponibilité à se laisser saisir, de façon toujours nouvelle et toujours plus profonde, par l'Esprit de Dieu, pour devenir un témoin du Christ Seigneur.

5. Cette disponibilité, grâce à l'Esprit qui pénètre et remplit le cœur, peut aller jusqu'au martyre, comme nous le montre la chaîne ininterrompue de témoins chrétiens qui, depuis l'aube du christianisme jusqu'à notre époque, n'ont pas craint de sacrifier leur vie terrestre par amour de Jésus-Christ. «Le martyre — écrit le Catéchisme de l'Eglise catholique — est le témoignage suprême rendu à la vérité de la foi; il désigne un témoignage qui va jusqu'à la mort. Le martyr rend témoignage au Christ, mort et ressuscité, auquel il est uni par la charité» (CEC, n. 2473).

Au seuil du troisième Millénaire, invoquons le don du Paraclet pour raviver l'efficacité de la grâce du sceau spirituel imprimé en nous par le sacrement de la Confirmation. Animée par l'Esprit, notre vie diffusera le «parfum du Christ» (2 Co 2, 15) jusqu'aux extrémités de la terre.

Parmi les pèlerins qui assistaient à l'Audience générale du 14 octobre 1998, se trouvaient les groupes suivants auxquels le Saint-Père s'est adressé en français:

De France: *Groupe de pèlerins des diocèses de Savoie et de Saint-Claude; groupe de pèlerins de Paris, de Nice, de Chauffailles.*

De Belgique: *Groupe de pèlerins.*

Du Canada: *Groupe de pèlerins.*

Salut en langue française

Chers frères et sœurs,

Par la Confirmation, le chrétien est marqué du sceau de l'Esprit Saint qui porte la grâce du Baptême à son accomplissement. Appartenant totalement au Christ, il est uni plus fermement à son Corps, l'Eglise. Le don de l'Esprit l'engage à rendre témoignage à Jésus-Christ et à Dieu le Père. Les Actes des Apôtres nous disent en effet que l'Esprit est répandu sur les Apôtres pour

qu'ils deviennent des «témoins» (cf. Ac 1, 8). La Confirmation communique aussi au fidèle les aides nécessaires pour professer publiquement et en toutes circonstances la foi de son Baptême.

Soutenu par la grâce, le baptisé qui reçoit la Confirmation avec une pleine conscience déclare devant l'Eglise sa disponibilité à se laisser saisir de façon toujours plus profonde par l'Esprit de Dieu. Cette disponibilité peut aller jusqu'au martyre, suprême témoignage rendu à la vérité de la foi, comme nous le montre la chaîne ininterrompue de ceux qui n'ont pas peur de sacrifier leur vie par amour du Christ. Invoquons le don de l'Esprit pour raviver en nous l'efficacité de la grâce qui nous vient de la Confirmation.

* * *

Je salue cordialement les pèlerins de langue française. Je les invite à saisir l'occasion de leur pèlerinage à Rome pour prendre une conscience plus vive de leur appartenance au Christ et de leur attachement à l'Eglise. A tous, je donne de grand cœur la Bénédiction apostolique.